

## **Facteurs à prendre en considération pour le déploiement de technologies de conservation en amont des compteurs en Ontario**

Personne-ressource : Melanie Torrie, ministère de l'Énergie, 416-326-4696  
Melanie.Torrie@ontario.ca

*Les solutions de conservation en amont des compteurs (CAC) réduisent les pertes de ligne et optimisent les niveaux de tension. Les distributeurs locaux les déploient sur leurs réseaux de distribution pour économiser l'électricité et réduire leur demande de pointe.*

Le présent rapport aborde les points suivants :

1. Trouver des solutions commercialisables de CAC et évaluer leur pertinence pour l'Ontario.
2. Estimer le potentiel technique et économique de la CAC en Ontario et les réductions connexes de demande d'électricité et de pointe.
3. Fournir des informations sur le déploiement de la CAC dans d'autres provinces et territoires, notamment les motivations, les obstacles et les sources de financement.
4. Décrire brièvement les obstacles au déploiement de la CAC en Ontario.
5. Analyser les trois approches identifiées pour le financement de la CAC : celle fondée sur les tarifs de distribution, celle du Cadre de conservation et de gestion de la demande (CGD) et une approche hybride. L'approche hybride permet aux sociétés locales de distribution de comptabiliser les économies d'électricité réalisées par les déploiements de la CAC vers leurs objectifs d'économies d'énergie dans le Cadre de CGD et de récupérer les coûts de déploiement par le biais des tarifs de distribution.

Le rapport a formulé les constatations suivantes :

- Un certain nombre de technologies de la CAC ont fait la preuve de leur efficacité dans d'autres provinces et territoires, et elles conviennent au marché ontarien.
- Il existe un bon potentiel de CAC économiquement viable en Ontario, ce qui pourrait accroître l'efficacité des systèmes de distribution et faire faire des économies aux clients.
- Les projets de la CAC entrepris par les services publics relevant d'autres ressorts ont été motivés par l'amélioration de l'efficacité de leur réseau de distribution et ont tous reçu un soutien financier de tiers.
- Les barrières non techniques (culturels, financiers, réglementaires) sont les principaux obstacles au déploiement de la CAC en Ontario et dans d'autres provinces ou territoires.
- Une approche progressive du déploiement de la CAC aidera les services publics à surmonter les obstacles non techniques et à acquérir de l'expérience avec les solutions qui peuvent éclairer le déploiement rentable à grande échelle.
- Les projets de la CAC en Ontario peuvent être financés par l'une ou l'autre des trois approches suivantes : celle fondée sur les tarifs de distribution, celle fondée sur le Cadre de CGD ou une approche hybride. Cependant, l'approche hybride devrait permettre le déploiement le plus rentable de la CAC en Ontario.

Le rapport *Considerations for Deploying In-Front-of-the-Meter Conservation Technologies in Ontario* est accompagné d'un complément, *IFMC: Best Practices Evaluation, Measurement and Verification (EM&V) Methodologies for Ontario*. Le rapport complémentaire explique comment intégrer les pratiques exemplaires dans les protocoles d'évaluation, de mesure et de vérification (EMV) existants qui sont administrés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) de l'Ontario.